

PROCES-VERBAL
Conseil d'école du mardi 5 novembre 2019
18h – Bibliothèque de l'école

Membres présents, absents, excusés.

Enseignants : Mme SANCHEZ, Mme ASSIMON, M. BERGER, M. HENRY et Mme SCHMITT.

Titulaires remplaçants : Mme PAQUELET et M. DUCRET

Membre du RASED : Mme ROTH (excusée).

Mme l'Inspectrice (excusée).

Représentants des parents titulaires : Mmes TARD, GRASSER-CHAMBRE, BOUHNOUCH, LAIR Elsie

Suppléants : Mme LABORIE(excusée), Mme LUBIN, Mme CAVALIER CASTANG, Mme FLEURICHAMPT

Représentants de la municipalité : M. BURGHARD (excusé), Mme DEVOILLE.

Mme SCHMITT, directrice, accueille les présents en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil. Un tour de table de présentation est effectué.

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ accepte d'assurer la rédaction du procès-verbal.

Mme SCHMITT précise qu'aucun souhait d'ajout à l'ordre du jour n'a été transmis par les délégués des parents d'élèves. Elle apportera en cours de réunion quelques informations sur certains points apparus après l'envoi des convocations.

1. Les élections des représentants des parents d'élèves

Mme SCHMITT résume :

- Les élections se sont déroulées du 7 au 11 octobre. Le calendrier électoral a été respecté.
- 146 électeurs étaient inscrits, 93 votants et 75 suffrages exprimés.
- Le taux de participation a été de 63,70 % (67,66% en 2018, 72,08% en 2017, 69,65% en 2016)
- La Commission électorale a rédigé le procès verbal qui a été affiché au panneau d'informations publiques et transmis aux instances de l'Education nationale.
- Aucun appel n'a été enregistré dans les délais impartis.
- Les parents élus sont donc :

Titulaires : **Mmes TARD, GRASSER-CHAMBRE, BOUHNOUCH, LAIR**

Suppléants : **Mmes LABORIE, LUBIN, CAVALIER-CASTANG et FLEURICHAMPT**

Mme SCHMITT remercie les parents et enseignants qui se sont investis dans la préparation et le suivi de ces élections.

Elle rappelle que le conseil est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles. Sur proposition du directeur, le conseil d'école :

- **Vote** le règlement intérieur de l'école.
- **Donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (des précisions sont données).
- **Donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les représentants des parents ont un rôle de relais des informations mais sont également tenus **à une obligation de réserve.**

La directrice rappelle qu'une boîte aux lettres-relais entre les parents élus et les autres parents de l'établissement est placée près de l'entrée, sous celle de l'école. Les remarques déposées doivent être d'ordre collectif et avec les références du signataire (téléphone ou adresse).

L'an dernier une adresse électronique a été mise en place afin de faciliter la communication entre les parents et les représentants. Rappel de l'adresse : parentsdeleves.boulevardrichet@gmail.com

2. Le règlement intérieur de l'école

Les enseignants souhaitent apporter des modifications au règlement intérieur dans le paragraphe 5

-Hygiène et santé- concernant les goûters. En effet, ils ont constaté une augmentation de la consommation de bonbons et de chewing-gums (ceux-ci ne sont pas mis dans les poubelles et se retrouvent dans la cour). Certains goûters sont trop importants et partagés avec les camarades créant des problématiques entre élèves.

Mme SCHMITT donne des précisions sur le sujet.

Dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), l'Agence française de sécurité alimentaire des aliments, a rendu un avis le 23 janvier 2004 sur la collation matinale. Cet avis précise qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. La collation n'est donc ni systématique ni obligatoire.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles, il peut être envisagé de proposer une collation au minimum 2h avant le déjeuner en respectant les repères de consommation du PNNS.

L'éducation à la nutrition fait partie intégrante du programme. Les enseignements sont l'occasion d'éduquer les jeunes sur la relation nutrition - santé et de leur apprendre les règles d'un bon comportement alimentaire.

C'est pourquoi l'équipe enseignante propose l'ajout suivant au règlement intérieur : **Ne seront tolérés pour le goûter que les fruits, compotes et laitages. Les bonbons et chewing-gums et autres sucreries seront interdits (exception faite pour les anniversaires).**

Cette année, la municipalité remet en place l'opération "Fruit à la récré". Tous les jeudis matins, il y aura une distribution de fruits. Il a été demandé que chaque classe puisse profiter du dispositif à tour de rôle afin que chaque enfant en bénéficie. Nous remercions la ville pour cette initiative.

Après quelques échanges, le nouveau règlement intérieur de l'établissement est mis au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Le nouveau règlement intérieur de l'établissement est adopté.

Il sera transmis pour information et signature avec la Charte de la Laïcité et mis sur le Blog de l'école.

Une information sera mise dans les cahiers de liaison afin d'informer les parents de la modification.

3. Les mesures de sécurité

Le niveau Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat" s'applique toujours sur l'ensemble du territoire. Les mesures de sécurité font partie intégrante du règlement intérieur.

Mme SCHMITT présente les plans de mise en sécurité (PPMS) attentat-intrusion et risques majeurs de l'école. Les membres du conseil émettent les PPMS.

Au total, 4 exercices de sécurité sont prévus sur l'année : 2 du type incendie, 1 du type attentat-intrusion et 1 du type risques majeurs.

Conformément à la nouvelle réglementation un exercice de sécurité a été mis en place le 24 septembre, il avait pour objectif de faire écouter les 3 signaux d'alerte aux élèves et de rappeler toutes les consignes en cas d'incendie, de confinement et d'évacuation.

Un exercice académique du type intrusion malveillante est prévu la semaine du 4/11 au 8/11. Une information aux élèves et aux parents a été donnée et les consignes ont été rappelées aux élèves en classe.

Remarques après échanges :

La problématique du signal d'alerte (pour l'alerte attentat-intrusion) reste identique : les 3 coups de sifflet ne sont pas audibles à l'étage.

Un signal lumineux déclenchable à partir de chaque classe semble la solution la plus adéquate mais nécessite des coûts non envisagés par la municipalité.

4. Les effectifs, la répartition pédagogique

A ce jour, l'effectif est de 91 élèves.

La répartition est la suivante :

	Classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme SCHMITT / M. HENRY	CP/CE1	14	8				22
Mme ASSIMON/M. HENRY	CE1/CE2		12	11			23
M. BERGER	CM1				20		20
Mme SANCHEZ	CM2					26	26
TOTAL		14	20	11	20	26	91

L'école accueille depuis le 30 septembre une classe délocalisée de l'ADAPEI de Luxeuil comprenant 8 élèves.

Ils sont scolarisés les lundis et mardis matins et jeudis après-midis. Ils arrivent vers 9h20 en taxi à l'école et repartent à 12h. La récréation est commune. Le jeudi, ils arrivent pour 13h20, la récréation est commune et repartent pour 16h. La surveillance de ces élèves est assurée par l'enseignante spécialisée (Mme HAUERT) et les éducateurs de l'IME. Sur la base du volontariat, un système de tutorat a été mis en place. Les tuteurs (élèves de CM1 et CM2) ont pour rôle de faire connaître l'école, ses règles, et apporter leur soutien et aide si nécessaire.

Les élèves de cette classe participeront à certains de nos projets. (Exemple : Ils intègrent les séances de chant avec les CM2.)

5. Les activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les séances ont débuté le 24 septembre, elles sont majoritairement axées sur la lecture. Elles ont lieu les mardis et les jeudis de 16h30 à 17h30.

Pour la période septembre/octobre, 22 élèves ont bénéficié de l'APC.

6. Les initiatives pédagogiques et culturelles

L'école poursuit la mise en place d'actions sportives et culturelles pour renforcer les apprentissages des élèves.

Mme SCHMITT détaille certaines actions déjà réalisées :

- La participation à l'opération "Nettoyons la nature" des classes de CP/CE1 et CM2 le 27 septembre.
- La rencontre intergénérationnelle à la maison de retraite "Les Sources", sur le thème des objets anciens, pour les CM1 le 7 octobre.

En raison des mauvaises conditions météo, les parcours de randonnées dans la ville ont été annulés pour la journée du sport scolaire, et le cross du collège reporté.

- La vente des calendriers 2019 avec les photos des élèves.
- Le cycle piscine pour les classes de CM1 et CM2 a débuté le 14/10.

Une réunion avec les parents agréés afin de faire le planning de leurs interventions avait été faite mi septembre. Merci à eux pour leur investissement.

A venir :

- L'intervention de l'auteur Etienne WILLEM dans le cadre du Salon du livre et BD jeunesse "Zébuli" pour les CM1 et CM2 vendredi 8 /11.
- La participation à l'opération "Conseil municipal des jeunes" mise en place par la ville pour les élèves de CM2 dans le cadre de l'éducation morale et civique.
- La participation volontaire des élèves de la classe de M. BERGER au voyage à Paris organisé par la municipalité : prise de la flamme à l'Arc de Triomphe
- La participation volontaire au défilé du 11 novembre : les élèves chanteront le chant « La lettre au poilu » à l'occasion de l'inauguration du nouveau site mémoriel de la ville.
- La classe des CM2 assistera à une séance de cinéma le 22 novembre sur les droits de l'enfant, mise en place par la ville de Luxeuil et le Pays de Luxeuil en partenariat avec l'UNICEF.
- Une seconde rencontre intergénérationnelle est prévue le 9 décembre sur le thème de Noël.
- Ecole et cinéma le 10/12: L'étrange Noël de M. Jack

Il a également été question d'une éventuelle participation au Téléthon. Cela reste à préciser.

Cette année l'équipe pédagogique a décidé de ne pas s'affilier à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré). Des rencontres sportives avec les classes de Luxeuil sont prévues : jeux collectifs, jeux d'adresse ou d'opposition ainsi qu'un parcours d'orientation.

7. La Coopérative

Exercice 2018-2019 – Mme SCHMITT détaille :

- La Commission de vérification des comptes s'est réunie le 20/09 pour clôturer les comptes de 2019.
- Le compte de résultat fait ressortir un gain de plus de 515.47€ par rapport à l'exercice précédent. (dû principalement au succès de la tombola : 1049€ de gains)
- Les comptes 2019-2020 débutent avec un solde de 3956.18€
- Le bilan a été transmis à l'organisme de tutelle, l'OCCE.

Une nouvelle commission de vérification des comptes est mise en place pour l'exercice 2019-2020.

Mme CAVALIER-CASTANG , Mme BOUHNOUCH pour les parents d'élèves.

M. BERGER et Mme ASSIMON pour les enseignants.

Mme SCHMITT est le mandataire.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 13 décembre à 16h30.

Mme SCHMITT précise les finalités des différentes actions menées.

ACTIONS	BUT
Cotisations volontaires des familles	Affiliation et cotisation OCCE
Calendriers	Livres pour la BCD
Photos de classe	Spectacles JMF - Ecole et cinéma - Cinéma d'Asie
Repas de fin d'année	Equipement audio-visuel – Matériel de sport – Sorties pédagogiques

Une participation de 1€ sera demandée pour les spectacles et séances de cinéma comme les années précédentes, la coopérative prenant le reste à charge.

8. Le périscolaire

L'équipe enseignante va proposer aux animatrices du périscolaire de s'associer à certains projets dans le cadre du projet éducatif territorial comme l'école qui chante, selon leurs possibilités. Un carré jardin leur sera également réservé.

La convention de passage des responsabilités est en cours de signature par les enseignants et les personnels du périscolaire. Ce document permet de savoir qui est responsable de la surveillance des élèves aux différents moments de la journée. Il précise également les locaux utilisés par les animateurs.

9. Relations avec la commune.

Les travaux et équipements réalisés :

Mise en place de nouveaux rideaux dans chaque salle de classe.

Installation d'une seconde borne WIFI en salle des maîtres pour optimiser l'utilisation des tablettes achetées l'an dernier.

Installation de nouveaux carrés jardins.

Pose d'un tableau blanc dans la salle intermédiaire du bas.

Installation de râteliers au sol pour vélos dans la cour de l'école.

Travaux et équipements non réalisés déjà demandés :

L'installation d'un bac pour le compostage.

La peinture d'une file numérique au sol de 0 à 30 cases sous le préau.

La pose de verrous pour permettre le confinement.

Nouvelle demande: L'installation d'un abri pour les vélos.

Points divers

Les élèves de CM2 bénéficient d'une intervenante en **allemand**, Mme MILLOT, à raison de 45 min les jeudis après-midis.

L'enseignement de la langue arabe n'a pas encore été mis en place.

Mme SCHMITT demande l'accord aux représentants de parents de transmettre par l'intermédiaire du cahier de liaison leur nom et leur photo, de mettre ce trombinoscope sur le Blog de l'école ainsi qu'au panneau d'affichage collectif.

Le PV du conseil d'école sera diffusé sous format papier pour lecture ainsi que mis sur le BLOG.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme SCHMITT remercie l'assemblée et clôt la réunion.

Mme SANCHEZ (Secrétaire de séance)

Mme SCHMITT (Directrice)

A. SANCHEZ

SCHMITT R.